

**Embargo jusqu'au 28 octobre 2024, 08h30**

## **Négociations salariales 2025 : pas d'accord trouvé avec Coop**

**28.10.2024 – Les négociations salariales de cette année entre les partenaires sociaux Unia, Syna, l'OCST ainsi que la Société suisse des employés de commerce et le détaillant Coop n'ont pas abouti à un accord. Coop n'a pas proposé de compensation intégrale du renchérissement et a refusé d'accorder une compensation des primes d'assurance maladie ainsi qu'une augmentation des salaires réels.**

Les partenaires sociaux Unia, Syna/OCST et la Société suisse des employés de commerce ne sont pas parvenus à un accord avec Coop dans la ronde salariale de cette année : Coop a refusé d'accorder la compensation du renchérissement de l'année en cours ainsi que la compensation des primes d'assurance maladie et une augmentation des salaires réels pour le personnel. Les associations mentionnées ci-dessus n'ont donc pas pu approuver le résultat des négociations salariales.

Les partenaires sociaux considèrent cependant comme positif le fait que Coop ait renoncé à la fin des négociations aux augmentations individuelles et accepté une augmentation de salaire générale pour tous les employé-e-s assujettis à la CCT : il est important pour l'avenir que Coop soit prêt à accorder une part générale et que le plus grand nombre de collaboratrices et collaborateurs profitent des négociations salariales.

### **Des augmentations équitables des salaires sont possibles**

Coop se porte bien financièrement. L'entreprise a encore accru son chiffre d'affaires et son bénéfice annuel. « Il est donc d'autant plus important que les employé-e-s qui s'engagent chaque jour de toutes leurs forces en profitent aussi », affirme Cornelia Bickert, responsable du commerce de détail chez Syna.

### **Garantir le pouvoir d'achat – rattraper le retard en matière de salaires réels**

Selon l'enquête sur la structure des salaires, le seuil des bas salaires se situait à 4525 francs en 2022. Près d'un quart des employé-e-s du commerce de détail (23,3%), en particulier des femmes, sont concernés par la problématique des bas salaires. C'est deux fois plus que la moyenne nationale. Pour ces personnes, la perte de pouvoir d'achat au quotidien est particulièrement douloureuse. Car pour les faibles revenus, l'inflation pèse par exemple bien plus lourdement sur l'alimentation, les loyers ou l'énergie que pour les personnes ayant des revenus confortables.

« Les coûts ont augmenté de 7% en moyenne depuis fin 2020. Et ce chiffre ne tient pas compte de la hausse des primes d'assurance maladie. La perte de pouvoir d'achat est réelle et la situation devient chaque année plus difficile », explique Hannes Elmer, spécialiste du Partenariat social à la Société suisse des employés de commerce. Le calcul est simple : pour un salaire inférieur à 4525 francs, 45 francs par mois font déjà une grande différence.

### **Récompenser l'augmentation de la productivité du personnel**

Anne Rubin et Leena Schmitter, négociatrices d'Unia, le disent clairement : « Les frais de personnel sont sous pression depuis des années et en 2024, la vis a encore été serrée. Les employé-e-s parlent de manque de personnel, d'une énorme pression au rendement et d'une grande flexibilité », déclare Anne Rubin. Leena Schmitter ajoute : « Les salarié-e-s génèrent des bénéfices toujours plus importants avec moins de personnel et prennent donc des risques

pour leur santé. Coop profite de cette énorme densification du travail. Une augmentation de salaire qui couvrirait au moins l'augmentation du coût de la vie serait dans l'intérêt du personnel. »

Les négociations salariales de cette année restent insuffisantes pour les associations mentionnées ci-dessus. D'autres mesures sont nécessaires pour améliorer les conditions de salaire et de travail pour tout le monde.

### **Personnes de contact pour les journalistes**

#### **Unia**

- Anne Rubin, coresponsable de la branche du commerce de détail d'Unia, 076 344 75 81
- Leena Schmitter, coresponsable de la branche du commerce de détail d'Unia, 079 480 13 08
- Pour plus de renseignements : Elisabeth Fannin, porte-parole d'Unia, 076 434 88 33, [elisabeth.fannin@unia.ch](mailto:elisabeth.fannin@unia.ch)

#### **Syna**

- Cornelia Bickert, responsable de branche chez Syna, 076 748 17 99
- Pour plus de renseignements : [kommunikation@syna.ch](mailto:kommunikation@syna.ch), 044 279 71 03

#### **OCST**

- Marco Pellegrini, segretario responsabile vendite, 079 221 51 36

#### **Société suisse des employés de commerce**

- Hannes Elmer, spécialiste Partenariat social, 044 283 45 63
- Pour plus de renseignements : [kommunikation@kfmv.ch](mailto:kommunikation@kfmv.ch), 044 283 45 33